

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 20 MARS 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Duclair - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire et d'achever les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole, celle-ci peut cependant mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence.

Par délibération en date du 9 mars 2015, la commune de Duclair a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'elle avait préalablement prescrite. La Métropole a acté la reprise de cette procédure lors du Conseil Métropolitain du 20 avril 2015.

La commune de Duclair a prescrit la révision de son POS en PLU, par délibération en date du 9 septembre 2010, avec les objectifs suivants :

- préserver le cadre de vie de la commune,
- avoir une croissance raisonnée de la population,
- définir des zones qualitatives en matière d'environnement et de protection du patrimoine local,
- préserver le foncier agricole,
- prendre en compte des problématiques liées à l'hydraulique,
- favoriser la construction ou la réhabilitation de logements à l'attention de seniors et des jeunes,
- développer et structurer les espaces culturels et sportifs,
- favoriser l'urbanisation en centre bourg,
- revoir les règles d'urbanisme inadaptées sur le POS actuel.

Au terme de plusieurs années d'études, de débats et de concertation, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2016.

Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par délibération du 9 septembre 2010, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet de PLU.

1) Rappel du contenu du projet de PLU

Le projet de PLU, joint à la présente délibération, comporte cinq documents tels que définis par le code de l'urbanisme :

- le Rapport de Présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- le règlement
- des annexes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se définit en 4 orientations :

- 1 - Poursuivre un développement équilibré et durable
- 2 - Assurer le développement économique et touristique de Duclair
- 3 - Améliorer les conditions de déplacements
- 4 - Préserver les éléments paysagers patrimoniaux et écologiques constitutifs de l'identité de Duclair.

2) Synthèse des avis et observations des personnes publiques associées et consultées

Plusieurs remarques ont été émises par les personnes publiques associées sur le projet de PLU arrêté dans le cadre de la consultation. Les avis des personnes publiques ne s'étant pas exprimées sont réputés favorables. Ces avis sont favorables au projet de PLU avec des remarques :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerces et d'Industrie,
- Département de Seine Maritime.

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a rendu un avis favorable avec remarques le 3 octobre 2016.

3) Synthèse des observations du public, conclusions motivées et avis de la commission d'enquête

24 dépositions écrites numérotées de 1 à 24 ont été portées dans le registre, accompagnées pour 4 d'entre elles d'une note complémentaire agrafée au registre et cotée « bis » (12 bis / 20 bis / 21 bis / 22 bis).

9 courriers cotés de A à I ont été annexés au registre, pour 5 d'entre eux déposés lors d'une permanence et 4 envoyés également par courriel à la Métropole.

Madame Catherine LEMOINE, commissaire enquêtrice titulaire a rédigé un procès-verbal de ces observations, qu'elle a remis à la Métropole Rouen Normandie, le 14 décembre 2016.

La Métropole Rouen Normandie a adressé à M^{me} LEMOINE le mémoire en réponse au Procès-Verbal le 19 décembre 2016.

Dans ses conclusions motivées et avis au titre du PLU, le commissaire enquêteur donne un avis favorable sans recommandation.

4) Synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur

Les principales évolutions apportées au projet de PLU sont détaillées dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-1, et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 101-2, L 101-3, L 151-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision du POS en PLU de la commune de Duclair,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2016 arrêtant le PLU de la commune de Duclair,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Duclair approuvé le 29 novembre 2001,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Duclair en date du 9 septembre 2010 prescrivant la révision du POS en PLU et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat en Conseil Municipal de la commune de Duclair sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 10 janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Duclair en date du 9 mars 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever la révision du POS en PLU,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions motivées et l'avis du Commissaire enquêteur, remis le 6 janvier 2017,

Vu les documents du PLU soumis à l'approbation,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que les évolutions apportées ne remettent pas en cause le projet de PLU arrêté,
- que les évolutions apportées au projet de PLU arrêté résultent des avis des personnes publiques, des observations du public et de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête,

Décide :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Duclair, ainsi que d'une mention insérée dans un journal diffusé dans le Département de Seine-Maritime et sera publié au recueil des actes administratifs conformément aux article R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 20 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 20 MARS 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel) jusqu'à 19h31, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h53, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h06, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 20h, M. BREUGNOT (Gouy) jusqu'à 19h54, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h05, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan), M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20h02, M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h25 et jusqu'à 19h55, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h47, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h23, Mme EL KHILI (Rouen), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h19, M. FOUCAUD (Oissel), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h06, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h09, Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 19h, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) jusqu'à 19h57, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 19h57, M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h06, M. MARUTTE (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h59, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h47, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M.

ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 20h, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h20,

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, M. BARON (Freneuse) par M. DUCHESNE, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Madame BAUD jusqu'à 18h53, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Madame CANU, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par Madame TOUTAIN, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Madame DEL SOLE, Mme DESCHAMPS (Rouen) par Monsieur CHABERT, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par Monsieur RANDON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LE COUSIN à partir de 19h23, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par Madame HEBERT, Mme FOURNEYRON (Rouen) par Madame RAMBAUD, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par Monsieur OBIN, M. GRENIER (Le Houllme) par Madame LALLIER, M. HOUBRON (Bihorel) par Monsieur RENARD à partir de 19h, M. JAOUEN (La Londe) par Madame TAILLANDIER, Mme KREBILL (Canteleu) par Monsieur GLARAN, M. LABBE (Rouen) par Monsieur CHARTIER, M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf) par Monsieur BONNATERRE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Madame BETOUS, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Madame AUPIERRE, M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Madame M'FOUTOU, Mme MILLET (Rouen) par Monsieur MOREAU, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Monsieur DARDANNE, M. PENNELLE (Rouen) par Monsieur GOURY, M. PHILIPPE (Darnétal) par Monsieur ANQUETIN, M. ROGER (Bardouville) par Monsieur LE GALLO, Mme SLIMANI (Rouen) par Monsieur MOURET, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par Monsieur MASSON, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Monsieur LECOUTEUX, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Madame MASURIER,

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. TEMPERTON (La Bouille)

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLEES	DATE D'ENVOI : 24 MARS 2017
--	--

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Duclair - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_0111 du 20 Mars 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Hautot-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_0114 du 20 Mars 2017		

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :  	CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE : BUREAU DU COURRIER 27 MARS 2017 PREFECTURE
---	--